

**Présents:** DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, FILATRE Félicien, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte, BERTHIAUX Gwénaél.

**Absents excusés:** BARBIER Laurent, CHESNOT Cécile, LE MÉE Philippe.

**Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé de la commune et décision de vente de ce bien**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que la commune s'appropriera la parcelle ZK 32 dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble.
- S'engage à vendre ce bien à Monsieur Eric SOREL à hauteur du coût pour la commune (publicité et frais notariés) de façon à ce que cette vente ne coûte rien à la commune.

**Création de 2 Contrats à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Madame BERTIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, explique qu'à la suite de la suppression des CUI-CAE par l'Etat, la commune se trouve dans l'obligation de créer 2 CDD : un contrat pour assurer des fonctions d'animateur à l'ALSH et d'agent périscolaire (garderie, restaurant scolaire, TAP) et un contrat pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 : accepté à l'unanimité.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes concernant les parcelles AB 274 et 275 d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup> et AB 253 d'une superficie de 203 m<sup>2</sup>.

**Tarif de l'ALSH pour les enfants des employés communaux**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- à 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de fixer un tarif préférentiel à l'ALSH pour les enfants du personnel communal,
- à 7 voix pour et 2 voix contre, que le personnel communal sera facturé à la tranche inférieure à la sienne pour l'ALSH, quelle que soit sa tranche (à l'exception des tarifs de la tranche 1 qui resteront à la tranche 1).

**Demande de subvention pour un séjour scolaire**

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix et 1 abstention, refuse d'allouer une subvention au collège Saint Joseph de Bain de Bretagne pour un séjour au ski concernant 5 élèves d'Ercé en Lamée.

**Requalification des façades et rénovation thermique de la mairie : choix de l'entreprise pour le lot 3 « Faux plafonds »**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du résultat de la seconde consultation des entreprises relative au lot 3 « Faux plafonds » du projet cité ci-dessus. Une seule entreprise a fait une offre : GAUTHIER PLAFONDS, de Guichen, pour un montant de 4 650 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 3 « Faux plafonds » à cette entreprise et de supprimer le remplacement d'un vitrage, estimé trop cher (montant du marché : 3 700€ht).

**Acquisition du cabinet du Docteur Solacolu et lancement d'une consultation pour la mise en place d'une maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation du cabinet**

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur SOLACOLU a prévu de prendre sa retraite au printemps 2018. Il a trouvé trois successeurs et propose à la commune d'acheter son cabinet afin de le louer à ces trois médecins. Des travaux de rénovations seront nécessaires notamment pour la création de 2 espaces de consultation au lieu d'un actuellement.

Dans un objectif de maintien d'une offre de soins médicaux à la population Ercéenne, Monsieur le Maire souhaite que la commune acquière ce bâtiment. Il propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition du cabinet et sur sa location.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir le bâtiment du cabinet du Docteur Solacolu au prix de 120 000 €, tel qu'estimé par le service des Domaines en 2017
- fixe le loyer mensuel à 150 € par cabinet, soit un loyer total de 300 € mensuel.
- décide de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre nécessaire à la rénovation du cabinet.

**Lancement d'une consultation des entreprises pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'école publique**

Une réflexion est en cours sur l'extension de l'école. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école publique.

**Réflexions sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire**

Madame Bertin, adjointe aux affaires scolaires, fait part aux membres du Conseil Municipal de ses inquiétudes quant à l'organisation des temps scolaire et périscolaire à la prochaine rentrée 2018-2019. En effet, l'Education Nationale impose une durée hebdomadaire d'enseignement de 24 heures. Les horaires de l'école sont quant à eux fixés par les communes ; et c'est dans ce cadre que la commune prévoit de repasser à la semaine de 4 jours.

Les horaires actuels des transports scolaires nous imposent de fixer les horaires de classe entre 9h et 16h15mn ; le temps de pause méridienne nécessaire à la prise en charge de 170 enfants est de 1h35mn minimum ; ce qui en l'état ne permet pas de proposer les 24 heures d'enseignement obligatoire (il manque 1h d'enseignement). De ce fait, il nous faut envisager plusieurs solutions.

-Soit supprimer le transport scolaire pour avoir plus de liberté dans les horaires d'école

-Soit décaler les pauses méridiennes des maternelles et des élémentaires pour réduire celles-ci à 1h20mn chacune

-Soit séparer les deux écoles sur le temps du midi, sachant que certains enfants de maternelle finiront la classe à 12h30mn

-Soit agrandir le restaurant scolaire en un temps record ...

Une discussion est engagée...

Nous souhaitons que la solution qui sera retenue convienne au plus grand nombre, sans perdre de vue :

- en premier lieu, la qualité d'enseignement et de l'encadrement périscolaire, en second lieu, le bien-être des enfants,
- et enfin les besoins des familles tout en tenant compte des finances communales.